

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion proposée par le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe. Cette motion présentée en vertu de l'article 43 exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime. La motion ne peut donc être proposée.

* * *

INFORMATION CANADA

DÉPÔT DU DEUXIÈME RAPPORT ANNUEL

M. Charles Turner (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 41(2) du Règlement, je voudrais déposer le deuxième rapport annuel d'Information Canada, dans les deux langues officielles.

* * *

LES CRUES

LA CONSTRUCTION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT DANS LES COMTÉS DE BERTHIER ET DE L'ASSOMPTION— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[Français]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, en vertu de l'article 43 du Règlement, je désire présenter une motion.

Reconnaissant la situation urgente où se trouvent les citoyens des comtés de Berthier et de l'Assomption touchés par les inondations, et étant donné qu'on avait déjà demandé au ministre responsable d'y construire un mur de soutènement, je propose, appuyé par l'honorable député de Berthier (M. Yanakis):

Que cette question soit référée à un comité spécial sous les directives du ministre des Travaux publics afin qu'une action immédiate soit entreprise pour la construction d'un mur de protection dans les limites des municipalités concernées.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc être proposée.

Chorale de l'Université de Brandon

• (1420)

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA DÉCENTRALISATION DE L'ADMINISTRATION— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, en vertu de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question très urgente.

Cette motion touche un sujet dont l'urgence est amplement démontrée par l'intérêt que les quatre partis politiques lui accordent au cours des délibérations de la Chambre.

Étant donné les problèmes sérieux qui existent au sein de la Commission de l'assurance-chômage, problèmes administratifs causés par la centralisation excessive du service, je propose, appuyé par le député de Shefford (M. Rondeau):

Que la Chambre nomme un comité spécial formé de représentants des quatre partis politiques représentés à la Chambre, afin d'enquêter sur les problèmes graves qui existent au sein de la Commission de l'assurance-chômage, ainsi que le réclame l'intérêt de tous les Canadiens. Ce comité spécial fera rapport à la Chambre et présentera les recommandations pertinentes à cette étude.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Comme il n'y a pas consentement unanime, la motion ne peut être proposée.

* * *

LA CHORALE DE L'UNIVERSITÉ DE BRANDON

HOMMAGE DE GRATITUDE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, je demande, en vertu de l'article 43 du Règlement, le consentement unanime de la Chambre en vue de présenter une motion de gratitude envers la chorale de l'Université de Brandon qui a, aujourd'hui, fait régner l'harmonie sur la Colline du Parlement. Comme preuve de bonne entente, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), chancelier de cette université, appuie ma motion.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La présidence nourrit des doutes sérieux quant à l'à-propos de cette motion. Je doute beaucoup—et j'hésite à le dire étant donné les circonstances auxquelles fait allusion le député—qu'il soit réglementaire de mettre la motion aux voix, mais si c'est là le désir des députés, je le ferai. Je crois, cependant, que ce serait déroger à une vieille pratique parlementaire si l'on présentait cette motion. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.